

# Guide de circulation et de sécurité



## Tour de Martinique des Yoles rondes

2019

# Un dispositif de sécurité adapté, garant du bon ordre

Évènement sportif et culturel majeur en Martinique, le Tour des Yoles attire à chaque étape des dizaines de milliers de spectateurs.

L'État est un partenaire majeur du Tour des Yoles et il intervient dans des domaines permettant à cette manifestation majeure de se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité pour tous.

En 2019, le tour des yoles mobilisera quotidiennement, 194 gendarmes, 40 policiers, 10 sapeurs pompiers, 14 secouristes, 4 embarcations nautiques avec des agents de la direction de la mer, des douaniers, des pompiers et des gendarmes, 1 embarcation SNSM avec une équipe SAMU.

Au total près de 260 personnes seront mobilisées chaque jour par l'État et les collectivités pour assurer la sécurité à terre comme en mer, en plus du dispositif mis en place par l'organisateur.

Ce guide a vocation à préciser les plans d'accès et à rappeler les consignes de sécurité sur terre et sur mer pour vivre un évènement en toute sécurité.

- 1** **Consignes de sécurité selon votre situation :**
  - Vous suivez le tour depuis la terre
  - Vous suivez le tour en mer
  - Vous êtes un commerçant ambulant
- 2** **Vous rendre aux étapes du tour :**
  - Circulation et plans d'accès



**Tour de Martinique  
des Yoles Rondes**  
27 Juillet - 4 Aout

**Prologue / Samedi 27 juillet**  
Français

**Etape - 1 / Dimanche 28 juillet**  
Français - La Trinité

**Etape - 2 / Lundi 29 juillet**  
La Trinité - Saint Pierre

**Etape - 3 / Mardi 30 juillet**  
Saint Pierre - Fort de France

**Etape - 4 / Mercredi 31 juillet**  
Fort de France - Les Anses-d'Arlet

**Etape - 5 / Jeudi 1 août**  
Les Anses-d'Arlet - Diamant

**Etape - 6 / Vendredi 2 août**  
Diamant - Sainte Anne

**Etape - 7 / Samedi 3 août**  
Sainte Anne - Vauclin

**Etape - 8 / Dimanche 4 août**  
Vauclin - Robert

[www.federationyolesrondes.com](http://www.federationyolesrondes.com)

# Consignes de sécurité

**Vous suivez le Tour  
depuis la terre**

Avant, pendant et après l'arrivée des cyclistes, le respect de quelques règles simples par les spectateurs et membres des équipes permet d'assurer la sécurité de tous et de préserver un climat de fête serein et familial.

## Avant de se rendre à l'étape d'arrivée

Automobilistes, vous êtes invités à prendre connaissance des horaires de déviations et des conditions d'accès aux bourgs.

Le **covoiturage** est une pratique encouragée pour limiter le flux de voitures aux abords des bourgs. Pensez-y !

## Au moment de repartir

Lors de la fin de l'étape, vous devez respecter les consignes de circulation et de déviations. Ne cherchez pas à emprunter une voie avant sa réouverture, qui intervient le plus rapidement possible.

Si vous avez consommé des boissons alcoolisées pendant la journée, passez le volant à une personne restée sobre. Celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas !

Rappelons aussi que la conduite d'un véhicule sous l'effet de produits stupéfiants est répréhensible. La plupart des accidents de la route surviennent au retour, ne gâchez pas la fête par une conduite imprudente

# Consignes de sécurité

**Vous suivez le Tour  
depuis la terre**

L'accueil et l'encadrement du public sont assurés par les commissaires du tour, les agents de prévention et les agents de sécurité. Des points de filtrage seront positionnés aux entrées des bourgs. Les services de sécurité patrouilleront sur la voie publique pour veiller à la tranquillité et à l'ordre public. Ils relèveront les infractions s'agissant des ivresses publiques manifestes, de la consommation de stupéfiants...

Le port d'armes est illégal,  
Tout objet assimilé sera confisqué dans le périmètre de sécurité

En cas de forte chaleur, et surtout avec des enfants, pensez à vous munir de boissons rafraîchissantes non alcoolisées, de chapeaux et de crème solaire protectrice.

L'introduction et la détention de bouteilles en verre est interdite pendant les festivités.

## Poste de commandement opérationnel

En 2017, les secours ont géré 151 prises en charge par les postes de secours (contre 115 en 2016)

Un poste de commandement opérationnel est activé chaque jour. Cette cellule regroupant les principaux acteurs de la sécurité civile et placée sous l'autorité du préfet, assure la coordination et la gestion de la manifestation en lien étroit avec les mairies concernées. En outre, chaque matin avant le départ de la course, des groupes de visites de sécurité composés d'élus et responsables techniques, des forces de l'ordre, des pompiers, de la préfecture et autres service de l'Etat compétents vérifient la complète sécurité de l'étape

## Composition du PCO

Représentant du corps préfectoral ; service interministeriel de protection civile ; police ; SDIS ; mairie ; police municipale ;direction de la mer, fédération

## Missions du PCO

Coordination des moyens ; s'assurer du bon déroulement de la manifestation ;  
mise en place et lever du barriérage

Pour le SAMU appelez le 15  
Pour les pompiers appelez le 18  
Pour la police appelez le 17  
Les équipes sur place interviendront  
le plus rapidement possible.

# Consignes de sécurité

**Vous suivez le Tour  
En Mer**

## Les zones de mouillage et accès à la mer

Une réglementation particulière est mise en place pour assurer la sécurité de tous. La circulation et le stationnement des navires et autres embarcations, sont interdits pendant la manifestation dans certaines zones, un balisage provisoire des secteurs est assuré par la Fédération. Dans chaque commune étape, mais également par d'autres communes concernées par le tour, un arrêté reprend le périmètre délimité, généralement situé dans la bande littorale maritime des 300 mètres.

Vous pouvez consulter cet arrêté et les cartes correspondantes sur le site de la Préfecture : <http://www.martinique.pref.gouv.fr/Publications/Arretes>

## Les points de contact en mer

Les opérations de sécurité et de contrôle sur le plan d'eau sont assurées par l'organisateur. Elles mobilisent des yoles de pêche enregistrées. Les capitaines de navires sont invités à respecter leurs consignes de sécurité.

Des vedettes de la direction de la mer, de la gendarmerie, du SDIS, de la douane et de la SNSM, ainsi que l'hélicoptère de la gendarmerie (GRIFFON 972) seront mobilisés en appui à l'organisateur. Les affaires maritimes coordonnent les actions de l'État en mer si nécessaire.

## Opération d'assistance et de sauvetage

Le CROSS coordonne les opérations d'assistance et de sauvetage en mer. Vous pouvez le contacter par VHF, sur le canal 16 et par téléphone au 0596 70 92 92 ou au 196.

## La navigation sur le plan d'eau

Rappel des conditions de navigation : permis de conduire, gilets de sauvetage, moyen de repérage lumineux, dispositif de remorquage, dispositif coupant l'allumage en cas d'éjection du pilote (moteurs +4,5kw). Zone cotière des 300 mètres : vitesse maximum de 5 noeuds ( 9 km/h).

Respectez le nombre de passagers autorisés sur votre embarcation.

Vous devez laisser libre passage aux yoles participantes et aux navires qui assurent votre sécurité sur le plan d'eau.

# Consignes de sécurité

**Vous êtes  
Un commerçant ambulant**

Les commerçants non sédentaires doivent se déclarer auprès de la Direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Ces commerçants

doivent également se conformer aux normes en matière d'hygiène alimentaire (service de l'alimentation DAAF : 05 96 64 89 64), et déclarer leurs salariés (DIECCTE : 05 96 71 15 00).

La commission de sécurité ( réunissant chaque jour la Préfecture, la sous-préfecture, le SDIS, les Forces de Sécurité Intérieures, DEAL) réalisera chaque jour une visite de sécurité.

Des contrôles auront lieu sur chaque étape. Pour toute installation temporaire (podiums, chapiteaux, tribunes), les organisateurs et les commerçants veilleront au respect de la réglementation relative à l'accueil du public et à l'accessibilité.

## Autour du tour

### After Yoles et Soirées

Les after yoles sont **interdits** par arrêtés municipaux dans l'ensemble des communes étapes.

Le Préfet de la Martinique rappelle aux organisateurs de soirées qu'ils doivent **déclarer au préalable à la mairie leur soirée**, faire contrôler leurs installations provisoires ainsi que le dispositif sonore, établir la liaison avec les secours, afficher les consignes de sécurité et s'assurer de la mise en place d'un dispositif de sécurité et de secours cohérent avec l'ampleur de leur manifestation (éventuellement présence de secouristes, agents de sécurité, dispositions face aux risques d'incendie, liés à l'ivresse publique et de panique...)



### Drones

Du dimanche 28 juillet 2019 au dimanche 4 août 2019, seuls les drones détenant une autorisation spécifique de l'organisateur du tour, seront autorisés.

Le survol des différentes étapes du Tour des Yoles par des drones de loisirs est interdit et les drones seront confisqués à l'entrée du périmètre.

# Ville du François

## Prologue

### Etape 1 : François - Trinité



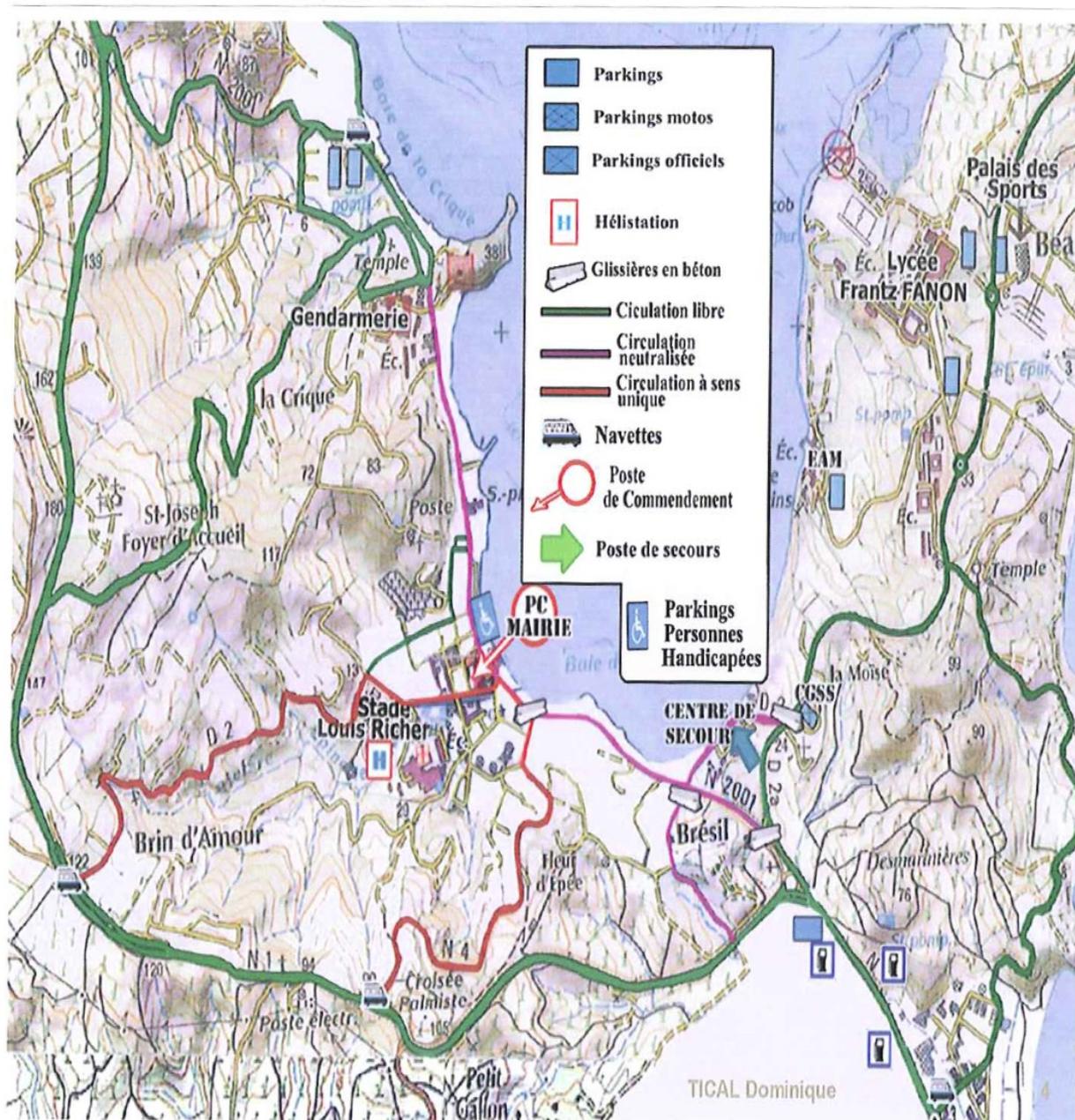
- ITINÉRAIRE VERS ZONE DE PARKING
- VOIE DE DÉLESTAGE CHEMIN DUVAL
- P1 PARKING ZONE DE STATIONNEMENT
- APJD • VOIE D'ÉVACUATION SAMU
- HÉLIPORT
- ROND POINT
- BARRIÈRE TYPE GBA
- PCO • POSTE DE SECOURS 2
- ZONE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- VILLAGE DU TOUR
- POSTE DE SECOURS 1
- PC COURSE

# Ville de Trinité

Étape 1 : François - Trinité

Étape 2 : Trinité - Saint-Pierre

Désignation	Affectation
Palais des Sports	Spectateurs
Terrain de foot de la Crique	Spectateurs
Parking des professeurs du lycée	Spectateurs
Chemin de la levée (près usine du Galion)	Spectateurs
Stationnement rue Gambetta	Personnes à mobilité réduite
Espace Rimbaud (Angle des rues Carnot et Brésil)	Motos



# Ville de Saint-Pierre

Étape 2 : Trinité Saint -Pierre

Étape 3 : Saint-Pierre – Fort de France



# Ville de Saint-Pierre

Étape 2 : Trinité Saint -Pierre

Étape 3 : Saint-Pierre – Fort de France



# Ville de Fort de France

Étape 3 : Saint-Pierre – Fort de France

Étape 4 : Fort de France-Anse d'arlets



La circulation et le stationnement sont réglementés de 5h30 à 17h30

Interdiction de circulation et de stationnement sur Avenue des CARAÏBES, Boulevard Chevalier de SAINTE-MARTHE et rue BOUILLE

Les véhicules en stationnement gênant ou dangereux seront mis en fourrière

Un itinéraire pour les Bus & petits camions des coursiers

Avenue Maurice BISHOP, Boulevard Général de GAULLE - rue Félix EBOUE -Avenue des CARAÏBES.

Zone de stationnement autorisé : rue Bouillé - Bd chevalier Sainte Marthe

Une zone de stationnement réservée à l'organisation FYRM + la presse

Parking VINCI « SAVANE »

L'accès et le positionnement des véhicules techniques dans les zones réservées au public doivent faire l'objet d'une validation préalable par la Ville, y compris par des repérages sur le site

Des zones de stationnement « public »

Parkings du centre ville (Savon, Ex-Gendarmerie, voie publique, ...)

Les parkings LAFADIO HEARN, PARC PERRINON et Quai OUEST GEXPARK

Parking MOTOS : Parking Boulevard ALFASSA

# Ville des Anses D'Arlet

Étape 4 : Fort de France-Anses d'Arlet

Étape 5 : Anses d'Arlet - Diamant

## 1) Parking Zac Kalimé \*

- Personnalités : Préfet, Collectivité Territoriale de Martinique, Maire et conseillers municipaux
- 19 petits camions des yoleurs
- Véhicules commerçants

## 2) Parking presbytère et mairie

Gendarmerie Nationale

## 3) Parking collègè A.STELLIO

- 25 bus : Association yoleurs

## 4) Parking école du Bourg et ex école \*

Pour les riverains de : Allée des Arlésiens, rue Félix EBOUE, rue du Général de GAULLE, rue E.LARCHER, rue du 12 janvier 1762.

## 5) Rue des Arlésiens autour du kiosque

Véhicules de service de Martinique 1ère.

## 6) Parking à l'entrée du Centre nautique

Grue TV Martinique 1<sup>ère</sup>

## 7) Cour de l'ex.Ecole J.LUCEA

SDIS, CROIX ROUGE, PROTECTION CIVILE

## 8) Parking du Centre Nautique

Voiture personnes à mobilité réduite (avec macaron 4 places disponibles). Les voitures doivent arrivées par Petite Anse D37. Elles sont autorisées à être accompagnées d'une seule personne valide.

## 9) Parking maison de retraite et environs\*

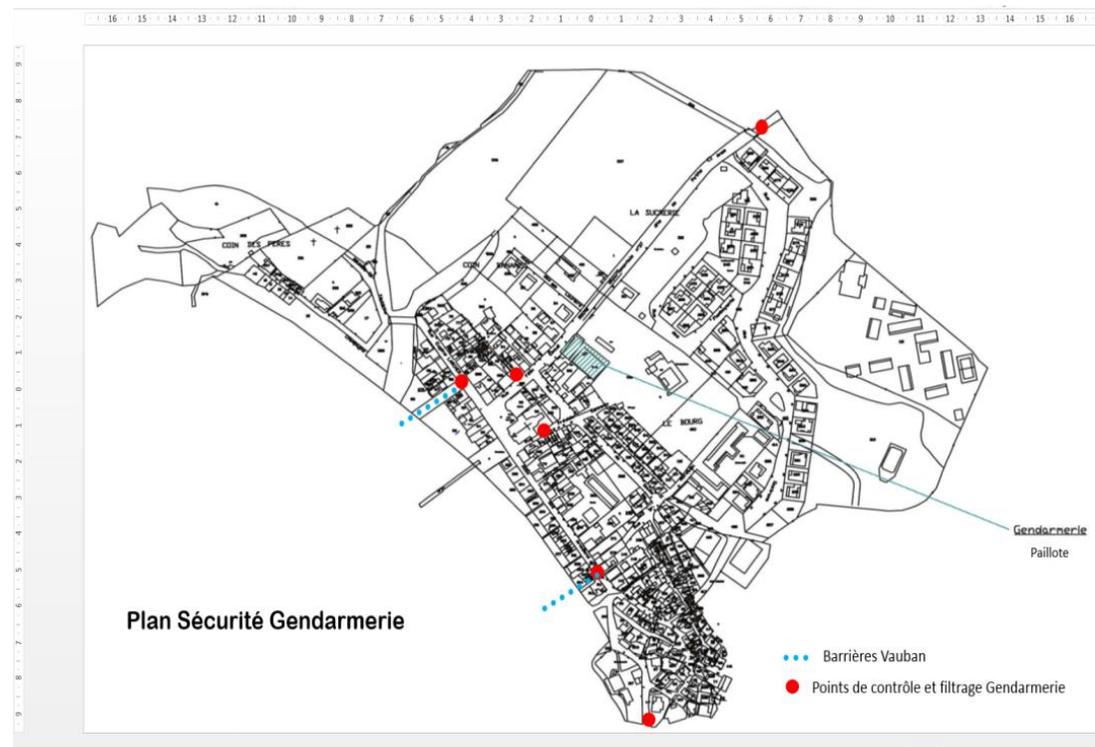
Pour les agents

## 10) Parking stade municipal Grande Anse

Espace motos, 30 places

## 11) Parking extérieur stade

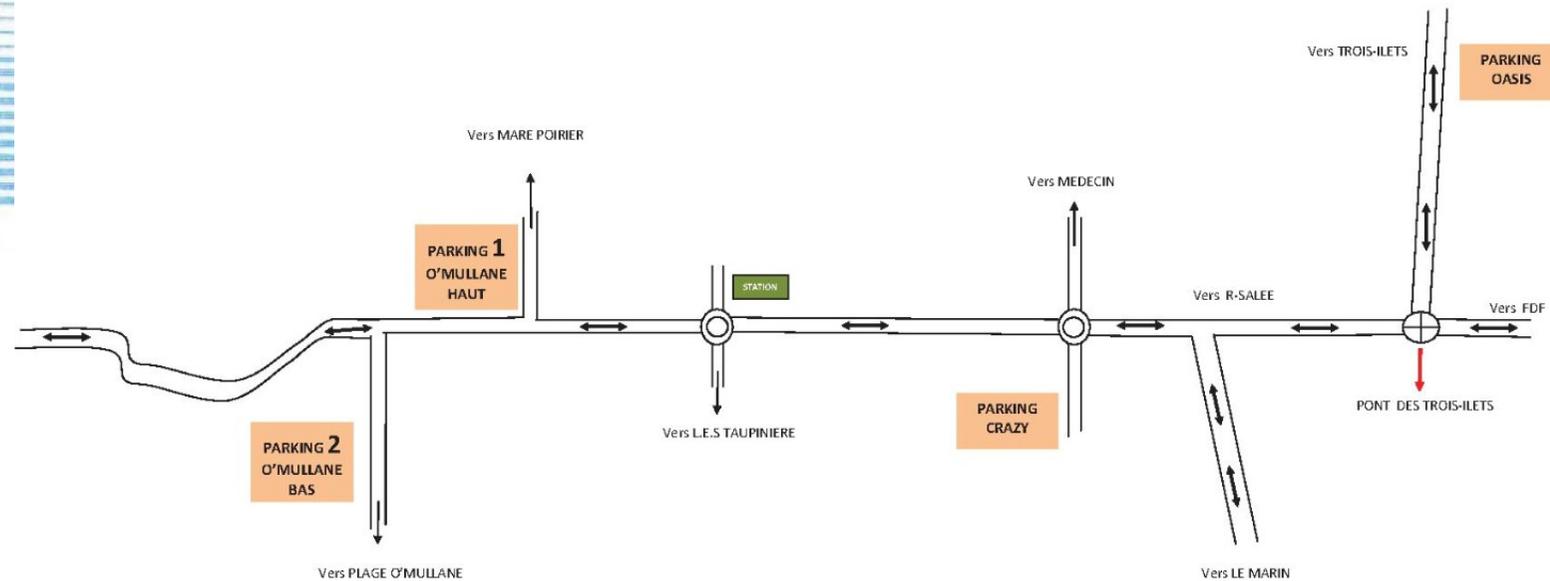
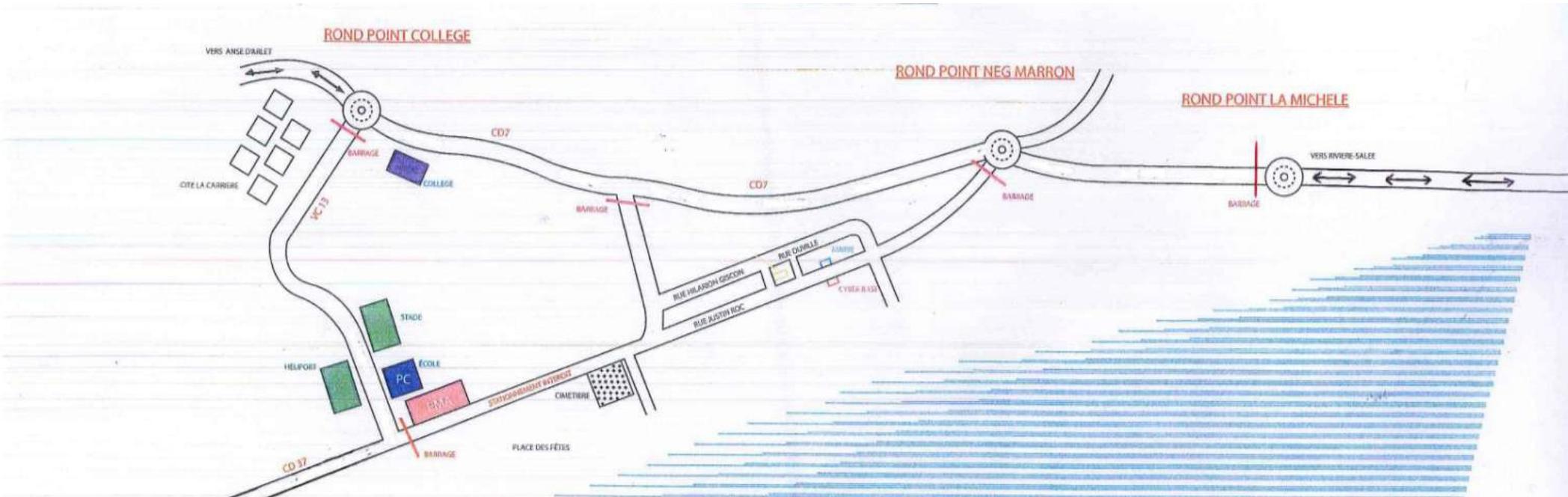
50 places environs



Stationnement autorisé selon conditions, horaires définis	Stationnement interdit
<b>1) PARKING ZAC KALIMÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 19 petits camions des yoles</li><li>• Gendarmerie</li><li>• Véhicules commerçants</li></ul>	<b>5) PARKING COLLÈGE A.STELLIO</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 bus : Associations des yoles</li></ul>
<b>2) PARKING ÉCOLE DU BOURG</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les riverains de : Allée des Arlésiens, rue Félix EBOUE, rue du Général de GAULLE, rue Eugène LARCHER, rue du 12 janvier 1762, rue Donatien COLOMBE, rue des Ixoras, rue Docteur MORESTIN, rue des Gestrams</li></ul>	<b>6) COUR EX ECOLE J.LUCEA</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• SDIS, Sécurité Civile</li></ul>
<b>3) OXYGÈNE ET MORNE VENTÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour une partie des riverains des rues précitées</li></ul>	<b>7) ALLÉE DES ARLÉSIENS AUTOUR DU KIOSQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Véhicules de service de Martinique 1ère.</li><li>• Parking à l'entrée du Centre nautique pour grue TV Martinique 1ère</li></ul>
<b>4) PARKING MAISON DE RETRAITE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• pour les agents de la Maison de retraite</li></ul>	<b>8) PARKING DU CENTRE NAUTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Voiture personnes handicapées (avec macaron).</li></ul>
	<b>9) PARKING MAIRIE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gendarmerie</li></ul>
	<b>10) PARKING EGLISE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnalités</li></ul>

# Ville du Diamant

Étape 5 : Anses d'Arlet - Diamant    Étape 6 : Diamant - Sainte-Anne



# Ville de Sainte-Anne

Étape 6 : Diamant - Sainte-Anne

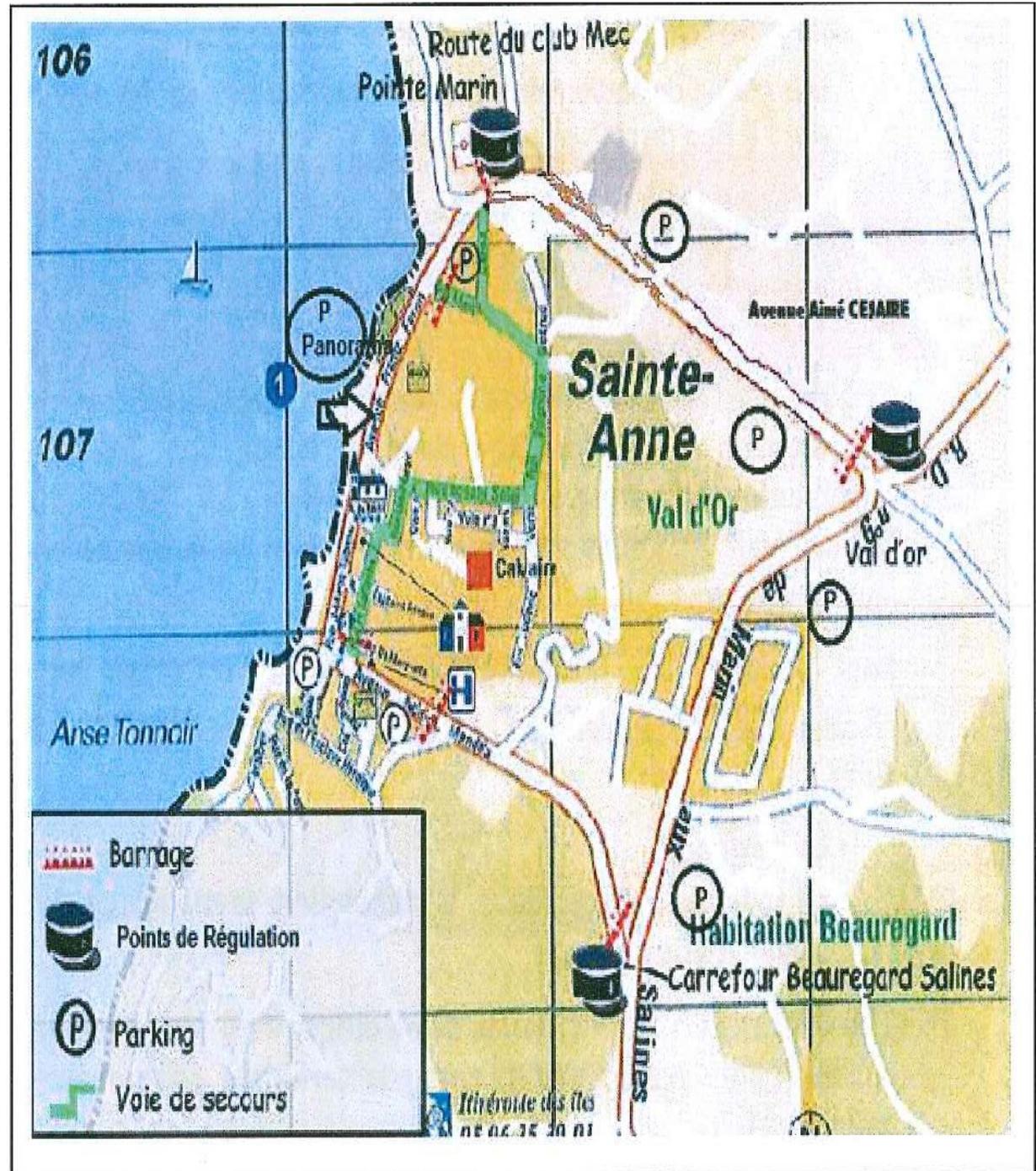
Étape 7 : Sainte-Anne - Vauclin

## Les moyens d'accès :

- Routes nationales : RN5 ou RN6 puis RD9

## Les Principaux Parkings pour le public :

- O'Neil (Giratoire 4 Croisés RD9 Le Marin)
- Baréto (Route de Crève-cœur)
- Moulin de Val d'Or (Motos + voitures)
- Manoir de Beauregard (Av. Mandela)
- Route du cimetière paysager (Accès les Hauts de Beauregard)
- Marché (Accès direction Caritan)
- Parking Collège Isidore Pélagé (Av. Mandela)



# Ville du Vauclin

Étape 7 : Sainte-Anne - Vauclin

Étape 8 : Vauclin - Robert

## PARKINGS VISITEURS

8 parkings sont proposés aux visiteurs pour plus de 2 021 places disponibles

- 1 parking pour les bus : 46 places – Pointe Athanase
- 1 parking véhicules légers : 690 places – Pointe Athanase
- 1 parking situé à l'entrée du bourg à proximité de l'ancienne usine sera mis à la disposition des visiteurs. Ce parking sera sous la surveillance et le contrôle d'agents municipaux et d'agents de sécurité. Sa capacité est de 635 places.
- 1 autre parking au stade municipal est également à la disposition des visiteurs (vers le Saint-Esprit, CD5). Des agents de sécurité seront sur place. Capacité : 150 places.
- 1 parking au quartier Château Paille. Environ 200 places

